

◀ **Communiqué de la fédération SUD éducation** ▶

## **Pré-recrutement des assistant-e-s d'éducation : économies budgétaires, précarisation et casse des statuts**

Un des aspects de la réforme de la formation et du recrutement des enseignant-e-s, annoncée par le Ministère depuis le mois de juin, concerne le pré-recrutement des assistant-e-s d'éducation.

D'après les projets ministériels, ils-elles seraient amené-e-s à faire un certain nombre d'heures de cours à partir de la L2 :

-8 heures en L2 et L3, dans le cadre de co-interventions en classe ou de l'aide aux devoirs en L2, puis de la prise en charge de l'APC dans le premier degré ou de l'AP et des EPI dans le second degré

-en M1, 8 heures dans le premier degré et 6 heures dans le second degré, dans le cadre de la prise en charge intégrale de classes

La rémunération de ces heures de cours correspondrait à 240 euros par mois pour les 312 heures de cours ainsi réalisées sur l'année.

**SUD éducation refuse catégoriquement cette évolution, pour plusieurs raisons :**

-elle conduit à un renforcement de la précarisation de l'éducation nationale, avec la création d'un sous-statut de professeur-e

-elle s'inscrit dans un projet de casse du concours et du statut, avec la mise en oeuvre d'une formation destinée à déboucher sur un recrutement direct par les chef-fe-s d'établissement

-elle décline une forme inédite d'austérité budgétaire, avec une rémunération de l'heure de cours scandaleusement basse

**À l'inverse de cette solution inacceptable, SUD éducation revendique :**

**-la création de postes d'enseignant-e-s titulaires à hauteur des besoins**

**-la titularisation de toutes et tous les précaires sans condition de concours ni de nationalité**